



2023/2129(DEC)

8.12.2023

AMENDEMENTS

1 - 30

Projet d'avis

Younous Omarjee

(PE755.040v01-00)

Décharge 2022: budget général de l'UE - Commission
((2023/2129(DEC))

Amendement 1
Susana Solís Pérez

Projet d’avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d’avis

Amendement

1 bis. relève que, selon le rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l’exercice 2022, le niveau d’erreur estimatif dans les dépenses relevant de la rubrique «Cohésion, résilience et valeurs» est de 6,4 % et que, pour la sous-rubrique «Cohésion économique, sociale et territoriale», le niveau d’erreur estimatif est de 6,6 %; souligne que, dans les 260 opérations contrôlées par la Cour des comptes, les autorités d’audit ont signalé 58 erreurs quantifiables et la plupart concernaient plus particulièrement des coûts inéligibles (31) et des irrégularités dans les procédures de passation de marchés publics (21);

Or. en

Amendement 2
Peter Pollák

Projet d’avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d’avis

Amendement

1 bis. se déclare préoccupé par les informations selon lesquelles la Commission prévoit de verser à la Hongrie les 6,3 milliards d’EUR suspendus de la FRR en échange de son approbation de l’aide à l’Ukraine; fait observer que les fonds suspendus ne devraient pas être débloqués pour la Hongrie tant que les mesures correctrices adoptées par le gouvernement hongrois ne se sont pas révélées efficaces dans la pratique;

Amendement 3

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne, à cet égard, les risques inhérents à ces activités simultanées pour tous les organismes chargés de la gestion et du contrôle de ces fonds et partage l'avis de la Cour des comptes selon lequel un soutien consultatif supplémentaire de la Commission aux autorités nationales serait nécessaire dans ce contexte particulier;

Or. en

Amendement 4

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. souligne que la politique de cohésion a joué un rôle de premier plan pour faire face aux dernières urgences sanitaires et liées à la guerre et a aidé à relever les défis multiples qu'elles ont entraînés; rappelle toutefois que la raison d'être de cette politique est d'assurer une planification à long terme des mesures qui devraient renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions européennes et qu'une ligne budgétaire appropriée devrait être créée au cours de la prochaine période de programmation pour faire face à des

événements imprévus, notamment afin de ne pas détourner les ressources des objectifs fixés et des territoires désignés;

Or. en

Amendement 5

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. prend acte de la déclaration de la Commission^{1 bis} qui indique qu'une attention particulière est accordée à la mise en œuvre du Fonds pour une transition juste (FTJ), les ressources de NextGenerationEU devant être utilisées d'ici à la fin de 2026, mais souligne que les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et son taux d'absorption sont assez insuffisants;

^{1 bis} Réponses de la Commission aux principales observations de la Cour des comptes (gestion budgétaire et financière en 2022, p. 382)

Or. en

Amendement 6

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles

de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds;

de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds; ***souligne que tant la Commission que la Cour des comptes ont mis en évidence les catégories suivantes comme principales sources d'irrégularités: dépenses inéligibles, marchés publics, piste d'audit et aides d'État.***

Or. en

Amendement 7 **Susana Solís Pérez**

Projet d'avis **Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, ***d'une part***, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent ***et, d'autre part, le ciblage efficace*** des fonds;

Amendement

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent, ***le ciblage efficace des fonds et le détournement constant, en règle générale et non à titre d'exception dans des situations exceptionnelles***, des fonds ***initialement alloués aux politiques de cohésion vers d'autres domaines d'action***;

Or. en

Amendement 8 **Peter Pollák**

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités **et** les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds;

Amendement

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités, **notamment les autorités locales et régionales, ainsi que** les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds;

Or. en

Amendement 9
Hannes Heide

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds;

Amendement

2. rappelle que, sans préjudice de la nécessité d'aider les autorités et les bénéficiaires à mieux respecter les règles de dépenses et à réduire au minimum les erreurs, les problèmes les plus urgents à traiter dans le domaine de la politique de cohésion sont, d'une part, les règles et procédures trop complexes, **nécessitant des processus plus souples**, et la charge administrative disproportionnée qu'elles entraînent et, d'autre part, le ciblage efficace des fonds;

Or. en

Amendement 10
Giuseppe Milazzo

Projet d'avis
Paragraphe 2 – alinéa 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

invite la Commission à élaborer des mesures visant à simplifier les procédures administratives afin que les fonds de la politique de cohésion soient dépensés de manière responsable et adéquate;

Or. it

Amendement 11
Peter Pollák

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne l'importance de la légalité et de la régularité des dépenses de cohésion; souligne en outre l'importance d'un contrôle efficace par les autorités d'audit et de gestion des États membres; se félicite de l'adoption de stratégies nationales de lutte contre la fraude par 24 États membres au total, car cela devrait renforcer la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 12
Peter Pollák

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. souligne le rôle du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du

3. souligne le rôle ***important de l'Office européen de lutte antifraude*** et du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; ***espère que davantage***

développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion;

d'États membres rejoindront prochainement le Parquet européen; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 13 **Hannes Heide**

Projet d'avis **Paragraphe 3**

Projet d'avis

3. souligne le rôle du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire

Amendement

3. souligne le rôle du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion ***afin***

de la politique de cohésion;

d'améliorer l'utilisation des fonds;

Or. en

Amendement 14

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne le rôle du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion;

Amendement

3. souligne le rôle du Parquet européen dans la protection du budget de l'Union; rappelle que, lors de sa comparution devant la commission du développement régional le 25 mai 2023, la procureure européenne a relevé que le système de gestion et de contrôle des dépenses de l'Union actuellement en place n'était pas conçu pour détecter les fraudes et que les audits ou les enquêtes administratives ne permettaient que rarement de détecter les délits financiers, ***qui revêtent souvent une dimension transfrontalière***; souligne la nécessité de doter le Parquet européen des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions; est d'avis que le renforcement du Parquet européen permettrait au législateur de simplifier davantage le cadre réglementaire de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 15

Giuseppe Milazzo

Projet d'avis

Paragraphe 3 – point 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1) appelle à des efforts accrus dans la lutte contre la fraude au niveau de

Amendement 16

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. rappelle que, conformément au règlement portant dispositions communes pour la période 2021-2027, les autorités des États membres devraient notifier tous les cas de fraude présumée ou établie liés à des projets financés par l'UE qu'elles détectent, et ce même si cette détection a lieu avant que les dépenses aient été déclarées à la Commission;

Or. en

Amendement 17

Susana Solís Pérez

Projet d'avis

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. souligne la nécessité d'aborder les principaux problèmes du système d'allocation des fonds; invite donc instamment la Commission européenne à prendre des mesures concrètes, telles que la mise en place d'un guichet unique qui consolide les informations relatives à tous les fonds disponibles, y compris des informations actualisées et détaillées sur les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 18

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 ter. se félicite de la déclaration de la Commission sur le module ex ante récemment publié dans Arachne, qui permet aux États membres d'utiliser l'outil de manière préventive lors de la phase de sélection et d'attribution des projets, en plus des vérifications ex post pour contrôler la mise en œuvre des projets; invite toutefois la Commission à avancer le déploiement de l'outil informatique intégré unique pour l'exploration de données et le calcul du risque de 2028 à 2025, la première année où des dépenses importantes de la période 2021-2027 devraient être déclarées;

Or. en

Amendement 19

Peter Pollák

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

Amendement

4. constate que les estimations du niveau d'erreur établies par la Commission sont supérieures au seuil de signification, mais sont nettement inférieures à celles de la Cour¹; ***attire l'attention sur les différentes méthodes appliquées par les deux institutions; s'inquiète de l'écart croissant entre les évaluations fournies par la Cour des comptes et la Commission, en particulier dans le domaine de la cohésion;***

4. constate que les estimations du niveau d'erreur établies par la Commission sont supérieures au seuil de signification, mais sont nettement inférieures à celles de la Cour[1], ***s'élevant à 1,9 % contre 6,4 %; souligne que, bien que les deux institutions appliquent des méthodes différentes, l'écart croissant entre leurs évaluations, en particulier dans le domaine de la cohésion, suscite de vives***

inquiétudes;

¹ *Cour des comptes européenne, Rapport annuel sur l'exécution du budget de l'UE pour l'exercice 2022.*

Or. en

Amendement 20
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. *rappelle le rôle crucial que jouent les autorités de gestion et d'audit dans la gestion et le contrôle des fonds et des dépenses; souligne que le contrôle efficace des autorités de gestion est essentiel pour garantir la conformité des opérations et des programmes ainsi que leur bonne performance; souligne en outre qu'il est nécessaire que les autorités d'audit soient fonctionnellement indépendantes des autorités de gestion, étant donné qu'elles sont chargées de vérifier les dépenses déclarées par les autorités de gestion;*

Or. en

Amendement 21
Peter Pollák

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. Attire l'attention sur le risque accru de dégagements dans les années à venir et invite instamment la Commission à poursuivre sa coopération avec les États

5. attire l'attention sur le risque accru de dégagements dans les années à venir et invite instamment la Commission à poursuivre sa coopération avec les États

membres et les régions afin d'accélérer et de faciliter la bonne clôture de la période de programmation 2014-2020;

membres et les régions afin d'accélérer et de faciliter la bonne clôture, **complète et correcte**, de la période de programmation 2014-2020, **en permettant à ces autorités de tirer les enseignements de la mise en œuvre de la période en cours**;

Or. en

Amendement 22 **Hannes Heide**

Projet d'avis **Paragraphe 5**

Projet d'avis

5. Attire l'attention sur le risque accru de dégagements dans les années à venir et invite instamment la Commission à **poursuivre sa** coopération avec les États membres et les régions afin d'accélérer et de faciliter la bonne clôture de la période de programmation 2014-2020;

Amendement

5. attire l'attention sur le risque accru de dégagements dans les années à venir et invite instamment la Commission à **renforcer la** coopération avec les États membres et les régions afin d'accélérer et de faciliter la bonne clôture de la période de programmation 2014-2020;

Or. en

Amendement 23 **Giuseppe Milazzo**

Projet d'avis **Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet d'avis

Amendement

5 bis. se félicite de la flexibilité financière liée à l'utilisation des fonds de cohésion et estime que la future politique de cohésion après 2027 doit également garantir la flexibilité nécessaire dans l'utilisation des fonds afin de permettre aux États membres d'orienter les ressources de manière appropriée et fiable;

Or. it

Amendement 24
Susana Solís Pérez

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne la recommandation de la Cour des comptes de renforcer les mesures conçues pour remédier aux erreurs récurrentes, notamment en ce qui concerne les coûts et les projets inéligibles; fait observer que cela aiderait les autorités de gestion à réduire la persistance de ces erreurs et permettrait d'améliorer la performance des dépenses;

Or. en

Amendement 25
Giuseppe Milazzo

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

Amendement

6. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027.

supprimé

Or. it

Amendement 26
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

Amendement

6. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027.

6. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027; ***attire l'attention sur les faiblesses que la Cour des comptes a relevées dans la conception des mesures et des jalons et cibles qui les sous-tendent dans les plans de relance; souligne que ces derniers devraient définir clairement tous les jalons et cibles et fait observer que tous les problèmes concernant la fiabilité des informations présentées par les États membres dans leurs déclarations de gestion devraient être traités comme il se doit;***

Or. en

Amendement 27
Peter Pollák

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027.

Amendement

6. s'inquiète du fait que la priorité qu'accordent les États membres à la FRR entraîne des retards dans la mise en œuvre des fonds au titre du RPDC pour la période 2021-2027; ***souligne la nécessité de poursuivre la simplification des règles, de recourir davantage aux options simplifiées en matière de coûts et d'améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post;***

Or. en

Amendement 28
Peter Pollák

Projet d'avis
Paragraphe 6 – alinéa 1 (nouveau)

invite les États membres à accélérer l'investissement des ressources de cohésion en faveur de la création d'emplois, de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises ainsi que de l'inclusion des groupes socialement vulnérables; à cette fin, demande à la Commission de poursuivre sa coopération avec les États membres afin de contribuer à une utilisation responsable, appropriée et efficace des fonds et, en particulier, de garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux de gouvernement et de collectivités territoriales;

Or. en

Amendement 29

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

6 bis souligne les conclusions du rapport spécial n° 09/2022 de la Cour sur les informations relatives aux dépenses climatiques pour la période 2014-2020, selon lesquelles la Commission a surestimé ces dépenses de 72 milliards d'EUR au moins, principalement en raison d'une surestimation de la contribution du financement agricole, mais aussi du financement des infrastructures et de la cohésion; se félicite que la Commission ait accepté^{1 ter} les trois recommandations figurant dans le rapport spécial de la Cour concernant: la pertinence des financements agricoles du point de vue de l'action pour le climat; la nécessité d'améliorer la déclaration des dépenses climatiques; le lien entre le

budget de l'UE et les objectifs climatiques et énergétiques.

1^{er} Réponses de la Commission aux principales observations de la Cour (Résultats des audits de performance de la Cour, p. 388)

Or. en

Amendement 30

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. souligne l'importance de la politique de cohésion dans la promotion de l'égalité des genres, comme il ressort du rapport d'initiative du Parlement européen sur la dimension de genre dans la politique de cohésion et du rapport spécial n° 10/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé «Intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE: il est temps de joindre l'acte à la parole»; attire l'attention sur l'appréciation de la Cour selon laquelle le cycle budgétaire de l'Union ne tient pas dûment compte de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et que la Commission n'a pas encore respecté l'engagement qu'elle a pris d'intégrer la dimension de genre dans le budget de l'Union; se félicite, par ailleurs, que, conformément à ces recommandations, dans le «rapport 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne»^{1 quater}, la Commission européenne ait confirmé la mise en place d'une méthode permettant de suivre les contributions de tous les programmes de dépenses de l'Union à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre

pluriannuel 2021-2027 et que cette méthode ait été testée en projet pilote dans le projet de budget 2023 et ait permis de constater que 11 programmes de dépenses contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes et que 29 programmes en ont le potentiel si la dimension de genre est correctement intégrée (pour un total de 99 % des dépenses budgétaires).

^{1 quater} «Rapport 2023 de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne», p. 53.

Or. en